

COMMUNE ERDRE-EN-ANJOU

PROCES-VERBAL séance du 6 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le SIX DECEMBRE à dix neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le trente novembre deux mille vingt-et-un s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Restaurant municipal située 3 Rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Madame la Maire, Yamina RIOU.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
RIOU Yamina	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
PETITEAU Marie-Luce	1	1				
ROINARD Laurent	1		1			Christian BERTHELOT
PASSELANDE Françoise	1	1				
MARTINEAU Frédéric	1	1				
LEPRON Diana	1	1				
DROCHON Sébastien	1	1				
CHALAIN Karine	1	1				
HAMON André	1	1				
BELLIARD Joseph	1	1				
BESNIER Joël	1	1				
BERTHELOT Christian	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
CHUDEAU Valérie	1	1				
DOUANEAU Christelle	1				1	
AUGEREAU Tony	1	1				
AUFRERE Magali	1			1		
JOUBERT Sébastien	1	1				
POIRRIER Nathalie	1	1				
BUCHER Anthony	1	1				
BROUQUIER Adeline	1	1				
LIPREAU PINEAU Lucie	1		1			Joseph BELLIARD
DURET Ségolène	1		1			Dominique MENARD
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
BELLANGER Clarisse	1	1				
CHÂTEAU Julien	1		1			Marie-Josèphe BOUE
WEITZ Annegret	1	1				
NICAULT Jean-Baptiste	1			1		
PERDRIX Stéphanie	1	1				
PETIT Vincent	1			1		
TOTAL	33	25	4	3	1	

19h30 – Madame la Maire, Yamina RIOU, déclare la séance ouverte

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil Municipal nomme Monsieur Frédéric MARTINEAU en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 25 conseillers municipaux présents, 4 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

⬇ **Délibération n°2021/153 – BUDGET PRINCIPAL – Décision Modificative n°2**

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n° 2021/81 portant vote du budget primitif 2021 du Budget Principal en date du 26 avril 2021 ;

Monsieur Patrice Troispoils, adjoint aux finances présente la décision modificative n° 2 ;

Monsieur Patrice Troispoils propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

Commune d'ERDRE-EN-ANJOU
BUDGET PRINCIPAL 2021
Décision Modificative n° 2
29-nov-21

SECTION FONCTIONNEMENT			Objet
DEPENSES			
011 - Charge à caractère général		30 000,00 €	Augmentation de crédits
60623 - Alimentation		30 000,00 €	Augmentation de crédits
65 - Autres charges de gestion courante	-	30 000,00 €	Diminution de crédits
6558 - Autres contributions obligatoires	-	30 000,00 €	Diminution de crédits

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

⬇ **Délibération n°2021/154 – Tarifs des salles communales**

Madame Diana LEPRON, adjointe à la vie économique, associative, aux projets de vie sportive et à la culture, expose ;

Lors de la commission vie économique, vie associative, sports et culture du 3 novembre 2021, la commission s'est exprimée favorablement pour mettre à jour les tarifs dont l'objectif est l'harmonisation et la simplification de la gestion de la politique tarifaire.

Sur proposition de la commission vie économique, vie associative, sports et culture, il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs de mise à disposition des salles communales tels qu'annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER les tarifs de mise à disposition des salles communales proposés par la commission vie économique, vie associative, sports et culture et annexés à la présente délibération ;
- D'APPLIQUER les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2022.

✚ Délibération n°2021/155 – Tarifs Hors-salles

Madame Diana LEPRON, adjointe à la vie économique, associative, aux projets de vie sportive et à la culture, expose ;

Lors de la commission vie économique, vie associative, sports et culture du 3 novembre 2021, la commission s'est exprimée favorablement pour mettre à jour les tarifs dont l'objectif est l'harmonisation et la simplification de la gestion de la politique tarifaire.

Madame LEPRON précise que, récemment, un commerçant a sollicité un emplacement sur le marché de Vern d'Anjou à compter du 7 décembre 2021.

Compte tenu que la tarification mise en place actuellement est trimestrielle. Il est proposé de facturer à ce commerçant le tarif applicable au 1^{er} janvier 2022.

Sur proposition de la commission vie économique, vie associative, sports et culture, il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs hors salles tels qu'annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER les tarifs hors salles proposés par la commission vie économique, vie associative, sports et culture et annexés à la présente délibération ;
- D'APPLIQUER les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les commerçants déjà en place sur les marchés ;
- D'APPLIQUER les tarifs proposés à compter du 7 décembre 2021 pour les nouveaux commerçants qui sollicitent un emplacement sur les marchés.

✚ Délibération n°2021/156 – TARIFS DES PHOTOCOPIES

Madame Diana LEPRON, adjointe à la vie économique, associative, aux projets de vie sportive et à la culture, expose ;

Lors de la commission vie économique, vie associative, sports et culture du 3 novembre 2021, la commission s'est exprimée favorablement pour mettre à jour les tarifs dont l'objectif est l'harmonisation et la simplification de la gestion de la politique tarifaire.

Sur proposition de la commission vie économique, vie associative, sports et culture, il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs des photocopies tels que présentés ci-dessous:

TARIFS DES PHOTOCOPIES 2022			
FORMAT COPIE	N/B	COULEUR	TARIFICATION DU TEMPS PASSÉ POUR TÂCHES SPECIFIQUES
PARTICULIERS			5 € le quart d'heure
A4 - recto	0,20 €	0,90 €	
A4 - recto/verso	0,40 €	1,80 €	
A3 - recto	0,40 €	1,80 €	
A3 - recto/verso	0,80 €	3,60 €	
FORMAT COPIE	N/B	COULEUR	TARIFICATION DU TEMPS PASSÉ POUR TÂCHES SPECIFIQUES
ASSOCIATIONS			5 € le quart d'heure
A4 - recto	0,10 €	0,15 €	
A4 - recto/verso	0,20 €	0,25 €	
A3 - recto	0,20 €	0,25 €	
A3 - recto/verso	0,40 €	0,50 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE VALIDER les tarifs des photocopies proposés par la commission vie économique, vie associative, sports et culture et présentés ci-dessus ;
- D'APPLIQUER les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2022.

 Délibération n°2021/157 – Convention pour l'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'Académie de Nantes

Monsieur Frédéric MARTINEAU, adjoint au numérique, à la citoyenneté et à la sécurité expose ;

L'Académie de Nantes a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Depuis, le projet e-primos a pris de l'ampleur. Il s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat qui a fait ses preuves. En septembre 2021, 60 % des élèves des écoles publiques bénéficient d'un ENT sur le plan national.

L'Espace Numérique de Travail est un portail d'échange entre les équipes enseignantes et les familles concernant la vie de l'école, le projet pédagogique et les données des devoirs. Les 5 écoles publiques d'Erdre adhèrent à cet espace soit 504 élèves pour un montant par élève de 1.50 €.

L'ENT conduit l'élève à développer les compétences numériques inscrites dans les programmes et constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés.

La crise sanitaire a renforcé le besoin et la pertinence d'un ENT dans le premier degré. En effet, e-primo constitue un espace de travail privilégié pour assurer une continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et les familles.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026. L'objectif est de donner, à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes, la possibilité de doter leurs écoles d'un ENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ADHERER au prochain marché e-primo pour la période 2022-2026 ;
- DE VALIDER la convention d'adhésion à un groupement de commande pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes ;
- D'AUTORISER Madame la Maire, ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

✚ **Délibération n°2021/158 - Avis sur installation classée suite à enquête publique – La Jouborderie, commune déléguée de La Pouëze**

Une note explicative de synthèse mentionnant le projet de Monsieur Stéphane BARBOT a été envoyée à tous les conseillers municipaux le 30 novembre 2021.

Monsieur Sébastien DROCHON, adjoint patrimoine et biodiversité, expose ;

L'arrêté préfectoral n° DIDD/BPEF/2021 n°295 du 14 octobre 2021 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du lundi 15 novembre 2021 à 9h au mercredi 15 décembre 2021 à 12h inclus, sur la demande présentée par Monsieur Stéphane BARBOT, en vue de l'exploitation d'un élevage avicole situé à La Jouborderie, commune déléguée de La Pouëze.

Monsieur Stéphane BARBOT s'est installé en décembre 2000 avec son frère pour créer le GAEC DES CHATAIGNERS (élevage bovin puis diversification avec élevage avicole). Le GAEC est dissout en 2019, Monsieur Stéphane BARBOT reprend l'élevage avicole et s'installe en son nom propre. Il souhaite diversifier sa production et mettre en place des lots de poulets (présence maximum de 72 500 animaux).

Ce projet de diversification fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter, sur laquelle le conseil municipal de la commune d'Erdre-en-Anjou ainsi que des communes limitrophes de Val d'Erdre Auxence et de Bécon les Granits sont appelées à donner un avis dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête (article 7 de l'arrêté préfectoral).

Monsieur BARBOT produit actuellement de la dinde et souhaite pouvoir diversifier son activité avicole avec la possibilité d'élever des poulets. Cette diversification permettra, d'une part, d'augmenter la rentabilité, de maintenir et de pérenniser l'exploitation d'élevage de Monsieur BARBOT Stéphane sur la commune d'Erdre-

en-Anjou dans un contexte où les élevages tendent à diminuer. D'autre part, cette diversification de production de volailles permettra également de s'adapter à la demande du marché.

Le plan d'épandage existant, comprenant une surface totale de 27 hectares, a été mis à jour et les apports s'effectueront tout en respectant l'équilibre de la fertilisation avec l'exportation de l'excédent du fumier de volailles vers un composteur agréé.

L'exploitation est éloignée de plusieurs kilomètres de tout milieu naturel remarquable et elle respecte les politiques relatives à l'eau (Schéma Directeur et d'Aménagement et de Gestion des Eaux "LOIRE-BRETAGNE" et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de "L'OUDON."

Au regard de l'enjeu de pérennité de l'exploitation d'élevage de Monsieur BARBOT Stéphane et de la prise en compte globale de l'environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de l'activité avicole de Monsieur Stéphane BARBOT, située à "La Jouberderie", commune déléguée de La Pouëze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'EMETTRE un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de l'activité avicole de Monsieur Stéphane BARBOT, située à La Jouberderie, commune déléguée de La Pouëze.

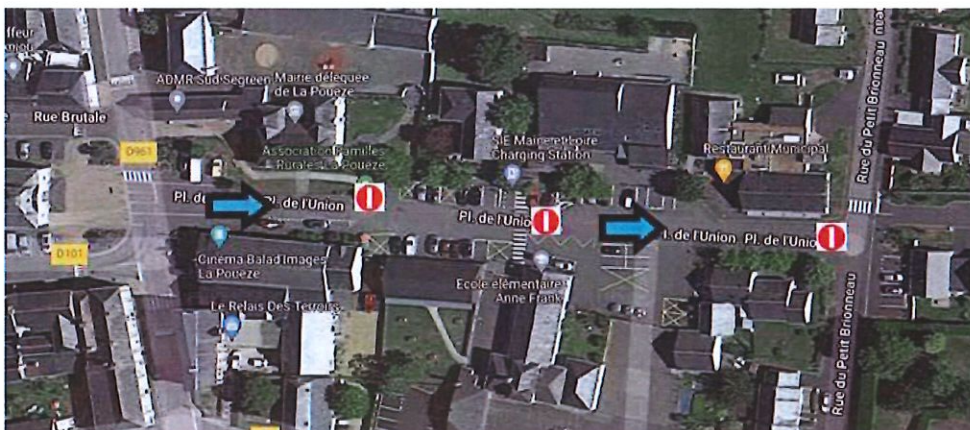
Délibération n°2021/159 - Sécurisation des abords des écoles : Lancement avec les écoles publiques de La Pouëze

Monsieur Christian BERTHELOT, maire délégué de La Pouëze, expose ;

Dans le cadre de la sécurisation des écoles, la commission voirie et réseaux propose un nouvel aménagement Place de l'Union, commune déléguée de la Pouëze à compter du 1^{er} janvier 2022 : Un sens unique va être mis en place depuis la Rue Principale en allant vers la Rue du Petit Brionneau. Un panneau stop sera placé au carrefour de la Place de l'Union et de la Rue du Petit Brionneau.

Cet aménagement est la suite des travaux de marquage lignes blanches et passage piétons, qui viennent d'être réalisés.

La commission Voirie et Réseaux a émis un avis favorable à ce nouvel aménagement lors de sa réunion du 7 septembre 2021.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le nouvel aménagement prévu sur La Place de l'Union à La Pouëze à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la séance close le 6 décembre 2021 à 20h40.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric MARTINEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

